

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1009 portant obligation de fermeture provisoire d'un débit de boissons .

n° 1009

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 septembre 1961

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro  
30 septembre 1961

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le bar « Anti-Chaleur » tenu par M. Salem Saïd Salem, Arabe, sera fermé pendant une durée de huit jours.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera publié, enregistré et exécuté partout où besoin sera.

**Le Chef du Territoire, Jacques COMPAIN.**